

Environnement | Rénovation énergétique : comment La Rochelle accompagne ses administrés



En finir avec les passoires énergétiques, émettrices de carbone et de grosses factures, tel est l'objectif de l'agglomération de La Rochelle. Le défi est d'autant plus ambitieux que la collectivité porte un projet de territoire zéro carbone à l'horizon 2040. Pour accompagner les habitants dans leurs démarches et encourager les plus hésitants, l'agglomération a créé un bureau d'accueil dédié à la rénovation énergétique, inauguré le 11 juin à La Rochelle, dans un local situé entre la gare SNCF et le quartier du Gabut.

Ici seront accueillis sur rendez-vous les habitants de l'agglomération. Objectif : leur permettre d'appréhender et d'organiser les travaux dans leur globalité, du diagnostic thermique à la réalisation du chantier, en passant par la phase de devis et le suivi technique des travaux. « L'idée, c'est qu'ils puissent lancer en même temps toutes les opérations nécessaires à la rénovation énergétique de leur logement : isolation, changement des huisseries, pose d'un double vitrage aux fenêtres, etc. – plutôt que le de faire bout par bout », explique le chargé de mission Jérôme Le Govic. Ce bureau constitué de conseillers spécialisés s'est entouré de professionnels agréés en rénovation énergétique du bâti, ce qui permet de rassembler toutes les compétences sur un même chantier. Le budget des foyers étant souvent un frein à la rénovation énergétique, la plateforme rochelaise permettra donc aussi d'obtenir des informations sur les aides financières possibles, notamment celle « rénovation bas carbone » mise en place par la Communauté d'agglomération. Elle doit également mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie et un site Internet.

Financé par l'agglomération et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce programme va s'étaler sur plusieurs années : 1,14 million d'euros est d'ores et déjà prévu pour la période 2021-2023.

Plus d'infos : 23, avenue du général de Gaulle à La Rochelle. Ouvert en libre accès lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 heures à 17 h 30, et sur rendez-vous uniquement mardi et jeudi. Une permanence téléphonique est également assurée du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 heures à 17 h 30.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 14/06/2021

[Url de cet article](#)